



Headguard®

H G 9 1 3



CE

Possibilité de broder le logo HEADGUARD® (nous consulter)

Casquette anti-heurt, type base-ball, constituée d'une calotte moulée en ABS et recouverte d'une toile tissée avec visière.

Le dos de la casquette est équipé d'un ajustement par velcro afin de convenir à la plupart des utilisateurs. Aération sur les côtés.

La calotte est équipée d'une mousse de confort pour le bien être du porteur.

Possibilité de retirer la casquette toile pour le lavage.

Ce produit est conseillé pour le travail dans des espaces confinés et pour protéger le porteur lorsque sa tête vient heurter des objets durs et immobiles avec suffisamment de force pour provoquer des lacérations ou autres blessures superficielles.

Coloris orange: **HG913O**

Coloris bleu marine: **HG910B**

Coloris noir: **HG913N**

Coloris blanc: **HG913W**

• ATTENTION remarques importantes !

CE PRODUIT N'EST PAS UN CASQUE DE PROTECTION POUR L'INDUSTRIE

Cette casquette anti-heurt ne protège pas contre les effets des chutes ou projections d'objets ou des charges suspendues en mouvement. Elle ne doit en aucun cas se substituer au casque de protection pour l'industrie spécifié dans l'EN397.

Cette casquette est réalisée de telle sorte que l'énergie développée lors d'un choc est absorbée par la destruction ou la détérioration partielle de la calotte.

Même si une telle détérioration n'est pas immédiatement apparent, il est recommandé de remplacer toute casquette ayant subi un choc important.

Pour apporter une protection suffisante, cette casquette doit être adaptée ou réglée à la taille de la tête du porteur.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le danger qu'il y aurait à modifier ou à supprimer l'un quelconque des éléments d'origine de la casquette à l'exception des modifications ou suppressions recommandées par le fabricant de la casquette. Les casquettes ne doivent en aucun cas être adaptées pour la fixation d'accessoires selon un procédé non recommandé par le fabricant de la casquette. Ne pas appliquer de peintures, solvants, adhésifs ou étiquettes autocollantes, à l'exception de ceux recommandés par les instructions du fabricant de la casquette.

Cette casquette de travail est conforme à la norme EN812: 1997.

Certificat d'examen CE de type n°CE82377 délivré par BSI, organisme notifié n°0086.


Headguard
by SINGER

*Casquettes
anti-heurt*


Headguard®

Distribué par:


pfi
distribution